

OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT-RENOUVELLEMENT URBAIN

« PROVINS CENTRE-VILLE 2025-2029 »

REHABILITER LE PATRIMOINE BÂTI
POUR RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU CENTRE-VILLE
ET AMÉLIORER LE CONFORT DES LOGEMENTS.

GUIDE - PARCOURS DU DEMANDEUR

Vous trouverez ci-dessous toutes les étapes pour réaliser votre projet :

ÉTAPE 1 CONTACT

DEMANDEUR J'ai un projet de travaux pour le logement dont je suis propriétaire. Je contacte Citémétrie et transmets les pièces demandées pour ouvrir un dossier : avis d'imposition, taxe foncière, carte d'invalidité etc...

CITEMETRIE vérifie l'éligibilité de mon projet, me transmet les informations sur les aides auxquelles je peux être éligible, et me propose une visite technique de mon bien.

ÉTAPE 2 VISITE DU BIEN

CITEMETRIE réalise une visite sur site pour réaliser le diagnostic, l'audit énergétique le cas échéant, et échanger sur mes besoins, contraintes. Sur cette base, le chargé d'opération produit un rapport et me présente des scénarios de travaux avec une première évaluation financière sommaire (chiffrage/financements).

Il m'informe des autorisations d'urbanismes à réaliser, et m'oriente vers les entreprises RGE le cas échéant.

Nota : L'annuaire des artisans RGE est disponible sur le site national <https://france-renov.gouv.fr/fr/trouvez-unprofessionnel>

ÉTAPE 3 RECHERCHES DE DEVIS ET PREPARATION ADMINISTRATIVE

DEMANDEUR Je contacte les entreprises et réalise les devis selon les préconisations transmises par Citémétrie.

CITEMETRIE vérifie le contenu des devis & échanges avec moi sur d'éventuels ajustements sur la forme

ou le contenu. Citémétrie me propose un plan de financement, me conseille sur les aides complémentaires ou ECO PTZ le cas échéant, me donne des conseils sur le suivi du chantier, la gestion budgétaire.

DEMANDEUR je valide le plan de financement et les devis. Je prépare les dossiers d'autorisation d'urbanisme à soumettre à la Mairie, si besoin Citémétrie peut m'aider dans cette démarche.

ÉTAPE 4 DEMANDES DE SUBVENTIONS

DEMANDEUR je m'inscris sur la plateforme monprojet.anah.gouv.fr (le cas échéant Citémétrie peut m'aider). CITEMETRIE dépose le dossier de demande de subvention en ligne, échange avec les instructeurs pour le suivi des dossiers, sollicite l'avance de subvention le cas échéant.

CITEMETRIE présente mon dossier auprès de la CC du Provinois si j'ai droit à une aide complémentaire locale et un accord de subvention me sera transmis par courrier à l'issue de la validation.

DEMANDEUR Je sollicite ma banque pour un prêt travaux complémentaires si nécessaire, je contacte les artisans pour programmer le chantier : planning des travaux et organisation du chantier (Citémétrie peut me conseiller à ce sujet).

ÉTAPE 5 LES TRAVAUX

Une fois les demandes de financements et les autorisations d'urbanisme obtenues, les entreprises peuvent réaliser les travaux. Si je sollicite un acompte auprès de l'Anah, Citémétrie peut effectuer une visite de chantier.

ETAPE 6 LE PAIEMENT DES SUBVENTIONS

DEMANDEUR A la fin des travaux j'informe Citémétrie que les travaux sont terminés et transmets les documents demandés : factures, attestations entreprises...etc.

CITEMETRIE Vérifie le contenu des factures, réalise une visite de fin de travaux pour contrôler la réalisation, met à jour l'audit le cas échéant, et sollicite le paiement ou le solde des subventions auprès de l'Anah ainsi que le paiement de l'aide locale si j'y ai droit.

Attention : afin de bénéficier des aides, ne commencez pas vos travaux avant le dépôt de la demande de subvention. Aucune subvention ne sera accordée pour des travaux en cours ou déjà réalisés.